

# Conférence de presse de rentrée du ministre : « remuscler le baccalauréat » en le détruisant



**Syndicat national  
FORCE  
OUVRIERE  
de  
l'enseignement  
privé**

**Communiqué  
du 5 septembre 2017**

## **Le ministre sort du bois**

Dans sa conférence de presse le ministre a réaffirmé sa volonté de réformer le baccalauréat :

*« des épreuves terminales recentrées sur quelques disciplines,  
une place accrue pour le contrôle continu,  
une meilleure articulation avec les études supérieures »*

Une concertation doit commencer en octobre 2017 pour aboutir à un nouveau baccalauréat en 2021.

Dans quel but réformer le baccalauréat ? Pour le renforcer ?

Le ministre l'avoue : *« Une réforme intelligente du baccalauréat doit permettre de gagner du temps sur le mois de juin et de gagner de l'argent sur l'organisation. »*<sup>1</sup>

Il ajoute : *« On peut parfois avoir une plus grande richesse d'options en mutualisant entre lycées ou entre le lycée et l'université pour, finalement, offrir autant voire plus de choix aux lycéens. »*

C'est le continuum bac-3/bac+3 avec la mutualisation des moyens des lycées et de l'université, prévu dans la Loi de Refondation Peillon. Avec en perspective, la remise en question des garanties statutaires.

## **Défense du baccalauréat, clef de voûte de l'enseignement**

Plusieurs ministres s'y sont déjà attaqués. Ils se sont heurtés à une résistance importante des personnels et des élèves qui sont attachés au baccalauréat, à son niveau d'exigence, à son caractère national, terminal et anonyme.

Ils n'ont jamais voulu et ne veulent plus du contrôle continu que le ministre prétend généraliser. Avec la réforme du collège et du DNB 2017, la grande majorité des élèves ont obtenu le brevet par le contrôle continu avant les épreuves terminales !

Le ministre ne peut l'ignorer, la réforme du collège ne passe toujours pas. Aucune chance pour qu'une réforme du lycée, allant dans le même sens, soit plébiscitée par les professeurs.

FO rappelle son opposition au continuum bac-3/bac+3 qui ferait du baccalauréat une simple étape de la scolarité ou un « repère » comme le dit le ministre.

Dès cette année, des milliers de lycéens ont été exclus de l'université. Si le bac n'est plus un grade universitaire, c'en est fini du droit d'inscription à l'université. Si le baccalauréat n'est plus un diplôme national, il n'est plus reconnu dans les conventions collectives.

Cela s'inscrit dans la logique de la loi Travail qui démantèle les droits des salariés.

## **Le SNFOEP exige :**

**Rétablissement des épreuves ponctuelles, terminales, nationales et anonymes du baccalauréat dans toutes les disciplines.**

**Maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire.**

**Loi travail, ordonnances Macron, c'est toujours non !**

**Pour préserver nos droits et garanties statutaires et celles de tous les salariés, une seule et même réponse est à l'ordre du jour : préparer le rapport de force.**

<sup>1</sup> Les Echos, 28/08/2017